

**PROCES-VERBAL DE REUNION DU JURY D'ADMISSION
DES CONCOURS DONNANT ACCES AU GRADE DE
REDACTEUR TERRITORIAL
SESSION 2025**

Le Jeudi 08 janvier 2026 à 15h30 s'est réuni au siège du Centre de Gestion de la Marne, situé 11 rue du Général Edmond Buat à Châlons-en-Champagne, le jury d'admission des concours donnant accès au grade de Rédacteur Territorial.

Sont présents :

Collège représentant les élus locaux :

Madame Anny DESSOY <i>Maire de Les Mesneux (51).</i>	Présidente du Jury
Monsieur Patrice VALENTIN <i>Président du Centre de Gestion de la Marne, Membre du CRO du CNFPT Grand Est, Maire d'Esterney (51).</i>	Membre
Madame Malika TRANCHINA-BOUDJEMADI <i>Adjointe au Maire de Malzéville (54).</i>	Membre
Monsieur Alain PAUPHILET <i>Conseiller municipal à Sermaize-les-Bains (51).</i>	Membre

Collège représentant les fonctionnaires territoriaux :

Madame Céline PARADIS <i>Rédacteur Principal de 2ème classe, Secrétaire générale de Mairie de Francheville, le Fresne, Saint-Jean-sur-Moivre, Possesse (51), Représentante à la CAP B du Centre de Gestion de la Marne.</i>	Membre
Monsieur Julien NOEL <i>Attaché Territorial, Responsable de la Mission Animation Territoriale et Ressources, Département des Ardennes (08).</i>	Membre
Madame Caroline VAILLANT <i>Attaché Principal, Directrice de la Maison Des Personnes Handicapées de la Marne (51).</i>	Membre
Monsieur François-Julien DEFERT <i>Administrateur, Directeur Général Adjoint au Pôle sécurité juridique, Commune de Troyes (10).</i>	Membre

Collège représentant les personnalités qualifiées :

Madame Véronique LEDOUX-JOURDAN <i>Attaché Principal, Conseillère formation au Centre National de la Fonction Publique Territoriale, Représentante du Centre National de la Fonction Publique Territoriale.</i>	Membre
Monsieur Emmanuel BEHR <i>Attaché Principal, Directeur des Ressources Humaines, Communauté d'Agglomération de Bar-le-Duc Sud Meuse (55).</i>	Membre
Madame Stéphanie PILOT <i>Attaché territorial, Responsable administratif et financier, Communauté d'Agglomération d'Epinal (88).</i>	Membre
Monsieur Sébastien DIART <i>Ingénieur Principal, Directeur Général des Services, Commune de Fagnières (51).</i>	Membre

Conformément à l'article R 421.1 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

AD

I- INCIDENT(S) PENDANT LES EPREUVES ORALES D'ADMISSION

Les procès-verbaux de déroulement des épreuves orales n'indiquent aucun incident.

II- RESPECT DU REGLEMENT

Aucun candidat n'a commis un non-respect du règlement durant les épreuves orales.

III- DÉROULEMENT DES EPREUVES ORALES D'ADMISSION

Les épreuves orales se sont déroulées du lundi 05 Janvier 2026 au jeudi 08 Janvier 2026 au Centre de Gestion de la Marne, situé 11 rue du Général Edmond Buat à Châlons-en-Champagne.

IV- TRANSFERT DE POSTES CONCOURS EXTERNE, INTERNE ET TROISIÈME CONCOURS

L'article 5 du décret n°2012-924 du 30 juillet 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux précise que « Le concours externe est ouvert aux candidats titulaires d'un baccalauréat de l'enseignement secondaire ou d'un diplôme homologué au niveau 4 au sens du répertoire national des certifications professionnelles, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 susvisé. Le nombre de postes ouverts au titre de ce concours représente 30 % au moins des postes à pourvoir.

Le concours interne et le troisième concours sont ouverts respectivement pour au plus 50 % et 20 % des postes à pourvoir.

Lorsque le nombre de candidats ayant subi avec succès les épreuves de l'un de ces trois concours est inférieur au nombre de places offertes à ce concours, le jury peut modifier le nombre de places aux concours externe, interne et au troisième concours, dans la limite de 25 % de la totalité des places offertes à ces concours, ou d'une place au moins ».

Conformément à cette disposition et au vu des résultats obtenus par les candidats, le jury a souverainement et à l'unanimité décidé de procéder à un transfert de postes selon les modalités suivantes :

Concours	Nombre de postes avant transfert	Nombre de postes après transfert
EXTERNE	65	37
INTERNE	85	102
3^{Ème} CONCOURS	20	17
TOTAL	170	156

AD

Conformément à l'article R 421.1 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

V- RESULTATS DES EPREUVES D'ADMISSION

Il est attribué à chaque candidat une note de 0 à 20. Cette note est multipliée par le coefficient correspondant.

Le jury est souverain et est compétent pour prononcer l'annulation d'une épreuve. Le jury ne peut modifier la liste des résultats qu'il a établie et communiquée à l'autorité organisatrice du concours.

Tout candidat à un concours ou examen qui ne participe pas à l'une des épreuves obligatoires est éliminé.

Après l'examen des notes obtenues aux épreuves et après en avoir délibéré, les membres du jury fixent le seuil d'admission à :

- pour le concours INTERNE à 10,50/20 ;
- pour le concours EXTERNE à 10,50/20 ;
- pour le TROISIEME CONCOURS à 10,50/20.

Le jury a souverainement déclaré admis :

- 102 candidats du concours INTERNE
- 37 candidats du concours EXTERNE
- 17 candidats du TROISIEME CONCOURS

CENTRE DE GESTION DE LA MARNE
CONCOURS INTERNE DONNANT ACCES AU GRADE
DE REDACTEUR TERRITORIAL
CANDIDATS ADMIS

Madame ACKERER Emmanuelle
Madame ANGOT Léa
Madame ANNEQUIN Alexandra Marie-Lourdes
Madame BAILLY Justine
Madame BATILLAT Valérie
Madame BATTUT Stéphanie
Madame BEHIER Emilie
Madame BERTOT Aude Catherine
Madame BERTRAND Corinne Jeannine Marie-Thérèse
Madame BOILLON Noémie
Madame BORDONNAT Emilie
Madame BOULANGER Amélie Morgane
Madame BOURGEOIS Pauline Lydie Philippine
Madame BOUTTE Marie-Pierre
Madame BRIAT Noëline
Madame BROCHOT Julie
Madame BROSSARD Vanessa
Madame CAILLOT Cécile
Madame CAPRON Stéphanie Marie
Madame CARON Laurianne
Madame CHEVENIER Carine
Madame CHEVOBBE Cécile
Madame CISZAK Ludivine
Madame COFFIN Agnès
Madame COLLET Severine Jacqueline
Madame COLLIN Stéphanie
Madame CRÉMONT Céline
Madame DEPOIL Pascale
Madame DHORNE Axelle
Madame DION Marie
Madame DORÉ Anaïs
Madame DRUOT Emilie
Madame DUARTE Viviane
Monsieur DUBUISSON Anthony
Madame DUFLOS Elisabeth
Madame EL ARIF Nadia
Madame FEDERICI Fanny
Madame FERY Jennifer
Madame FIEULAIN Christelle
Madame GALZENATI Karelle
Madame GARDE Estelle
Madame GASNER Marie
Madame GAUTHIER Sonia Madeleine Ginette
Madame GEOFFROY Pauline
Madame GILLE Chloé

Conformément à l'article R 421.1 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

AD

Madame GUITARD Lucie
Madame HARTMANN Océane
Madame HUDREAUX Anais
Madame JUNK Tiffany
Madame JAMMAL Cecile
Madame KOFFI BROU Lydie
Madame LADEUILLE Carole
Madame LAFARGE Clémentine
Madame LAGNEAU Sabrina
Madame LAMBINET Céline
Madame LANTENOIS Marine
Madame LAPERCHE Patricia
Madame LATU Laura Mauricette
Madame LE COINTE Julie
Madame LEBON Sandrine
Madame LECAT Alexandra
Madame LEDRU Nadege
Madame LETELLIER Jennifer Alexandra Maryline
Madame LEVA Jessica
Madame LINGEE Hélène
Monsieur LORAIN Rémi Julien
Madame MARAS Coralie
Madame MARTINET Julie
Madame MARY Angelique Céline Virginie
Monsieur MATHIEU Benjamin
Madame MAZIARZ Julie Coralie Stanislawa
Madame MENARD Alexandra Gilberte
Monsieur MERLIN Michaël
Madame MÉTAYER Aurore
Madame MISMAQUE Catherine Fernande Marie-Louise
Madame MONNIER Lucie
Madame MORISOT Céline
Madame MUNERET Coralie Louise Geraldine
Madame PACOT Priscille Suzanne Chantal
Madame PERRIN Florine
Madame PETIT Anne-Sophie
Madame PIATON Laetitia
Madame POIROT Lucie
Madame PONCELET Stéphanie
Madame PONSOT Eleonore
Madame POUHAIR Sandy
Madame POULLIE Celine
Monsieur PUTZU Loïc
Madame QUILLOT Pauline
Madame RAVELEAU Isabelle Evelyne Michèle
Madame RODENAS Y LUCAS Karine
Madame ROUILLEAUX Aurelia
Madame SABATIER Emilie
Madame SALAT Sandrine
Madame SALZARD Aurélie
Madame SAVOUROUX Sandy
Madame SIMON Laurence
Madame TEMPLE Laurence

CENTRE DE GESTION DE LA MARNE
CONCOURS EXTERNE DONNANT ACCES AU GRADE
DE REDACTEUR TERRITORIAL
CANDIDATS ADMIS

Madame BERCE-THOMAS Mélanie Christine
Madame BIARD Laurine
Monsieur BRÉAUDAT Jonathan Fitzgerald
Madame BUIS Alexa
Madame CANTIN Roxanne
Madame DIMEY Selena Hélène Noëlle
Madame DUBOIS Gabrielle Marjorie Aline
Madame DURAND Margot Marine
Madame FIQUET Othilie
Madame FOURNIER Pascale
Madame GALLAND Adeline
Madame GAUTHEY Charlène
Monsieur GAWRYCH Eryk
Madame GODEFROY Elodie
Madame GOYDADIN Emilie
Madame GRILLOT Vanessa
Madame HERRERA Lylou
Monsieur JANEWIEZ Christophe
Madame LABOUTIQUE Ophélie
Madame LEDOUX Elodie
Madame MARCHAL Marie
Monsieur MAXEL Charles-Henri
Monsieur MICHANOL Quentin
Madame NAUD Corinne Chantal Jacqueline
Madame NONCIAUX Cassandre
Madame PERTUISOT Anaïs
Madame PORTE Laure
Madame QUARTIER Carmen
Madame RAACH Alicia
Madame RICHARD Alissa
Madame SCHWEIZER Fanny
Madame STEINMETZ Léa
Monsieur TONOT Alexis
Madame TORGURSUL Diren
Madame VACHET Esther
Madame VACHTA Eléa
Madame VADOT Angélique

Fin de liste

Cette liste comporte 37 candidats admis.

AD

Conformément à l'article R 421.1 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Madame THIERRY Marie-Caroline
Madame TRIPONNEY Céline
Madame USZPOLEWICZ Laure
Madame VALLERAND Aude

Fin de liste

Cette liste comporte 102 candidats admis.

CENTRE DE GESTION DE LA MARNE
TROISIEME CONCOURS DONNANT ACCES AU GRADE
DE REDACTEUR TERRITORIAL
CANDIDATS ADMIS

Madame BONNET Marie Ida Yvonne
Madame PROTAT Marie
Madame VIGNERON Anne Marie-Thérèse Rosette
Madame GOSSET Clara
Madame BLAIN Lorine
Monsieur BARRURIER Melvin
Madame JULIEN Elodie
Madame PELLETIER Jessica
Madame MOREAUX Elise
Madame GUINAY Lucile
Madame HIERNARD Karine
Madame METROP Sonia
Madame ALEXANDRE Isabelle
Madame WERNIMONT Sylvie
Madame RAMAGE Véronique
Madame PIQUEE Leslie
Monsieur CANIQUIT Thierry Michael

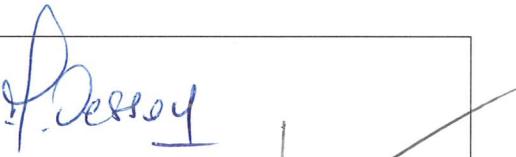
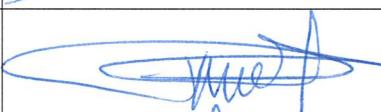
Fin de liste

Cette liste comporte 17 candidats admis.

AD

Conformément à l'article R 421.1 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

SIGNATURES DES MEMBRES DU JURY

Madame Anny Dessoy Présidente du Jury	
Monsieur Patrice VALENTIN	
Madame Malika TRANCHINA-BOUDJEMADI	
Monsieur Alain PAUPHILET	
Madame Céline PARADIS	
Monsieur Julien NOEL	
Madame Caroline VAILLANT	
Monsieur François-Julien DEFERT	
Madame Véronique LEDOUX-JOURDAN	
Monsieur Emmanuel BEHR	
Madame Stéphanie PILOT	
Monsieur Sébastien DIART	